



Agression d'une lycéenne diffusée sur Internet : deux nouvelles mineures condamnées à de la prison avec sursis au Havre

Des condamnations supplémentaires. Deux mineures ont été condamnées mardi à des peines d'emprisonnement avec sursis par le tribunal pour enfants du Havre (Seine-Maritime) pour la violente agression d'une lycéenne, filmée et diffusée sur les réseaux sociaux en janvier dernier.

La première des deux adolescentes était également jugée pour d'autres dossiers de violence similaires, en présence de quatre victimes. Le tribunal a suivi le parquet en la condamnant à 24 mois d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant deux ans, peine assortie d'une obligation de soins, de travail et de formation, d'une interdiction de contacts avec les coauteurs et toutes les victimes, ainsi qu'une obligation d'indemnisation.

Elle a par ailleurs été placée pour une durée d'un mois dans un centre éducatif renforcé à Évreux.

L'autre jeune fille a été condamnée à 15 mois de prison avec sursis simple et la poursuite du travail éducatif engagé.

D'autres adolescentes déjà condamnées

Le 3 septembre, trois autres adolescentes avaient déjà été condamnées chacune à 18 mois d'emprisonnement avec sursis pour cette agression. Toutes les cinq avaient été déclarées coupables en février 2024, à huis clos, et attendaient une audience de sanction pour être fixées sur leur peine.

Elles étaient poursuivies notamment pour violence en réunion et menaces de mort. La justice leur reprochait en outre d'avoir diffusé les images de l'agression au cours de laquelle la victime avait été partiellement dénudée, estimant qu'elles visaient à porter volontairement « atteinte à l'intégrité de la personne », ce qui avait été qualifié à l'époque par le parquet de « happy slapping » (agression filmée).

■